

2018_CT2_431

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement - Rapport sur la situation 2018 en matière de Développement Durable de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le 11 octobre 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 octobre 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PELLENC Roger donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – TERME Françoise donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BORELLI Christian – CANAL Jean-Louis – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – LEGIER Michel – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Alexandre GALLESE donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets
Environnement

■ Séance du 11 octobre 2018

06_1_01

■ **Rapport sur la situation 2018 en matière de Développement Durable de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Madame le Président soumet pour information au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Environnement, Développement Durable, Agriculture et Forêt

■ Séance du 18 Octobre 2018

7983

■ Rapport sur la situation 2018 en matière de Développement Durable de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 » soumet les collectivités territoriales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, de plus de 50 000 habitants, à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de Développement Durable.

Ce document s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens, dans le sens d'une plus grande intégration du Développement Durable à tous les niveaux.

La présentation du rapport à l'assemblée délibérante est ainsi l'occasion de remettre au centre du débat démocratique les choix de l'action publique au regard du Développement Durable, de faire évoluer la maquette budgétaire en adéquation avec les enjeux locaux et les orientations stratégiques retenues.

Afin de répondre à cet objectif, le Rapport Développement Durable (RDD) se doit, d'une part, de proposer un tableau le plus exhaustif possible des stratégies et actions portées par la Métropole et ayant un impact au cœur du triptyque : social, économie et environnement.

Il se doit, d'autre part, de proposer des éléments tangibles d'évaluation, qui non seulement doivent apporter une information quant à la durabilité des politiques portées par la collectivité, mais également, doivent pouvoir être capitalisés, afin de témoigner de la progression de l'engagement sur la durée.

En 2017, le choix a été fait de mettre en exergue dans le Rapport Développement Durable, les politiques initiées par la Métropole, ayant une portée environnementale.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_431-
DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

En 2018, il est proposé de mettre en lumière les actions générées par ces politiques, afin de leur donner à la fois une plus grande visibilité, mais également d'apporter de réels éléments d'évaluation.

A cet effet, et pour répondre au mieux aux caractéristiques particulières de la Métropole, il a été proposé d'adosser ce Rapport aux cinq axes de la Stratégie Environnementale Métropolitaine, afin d'apporter une vision cohérente et plus signifiante. Sont également pris en compte les 17 objectifs Développement Durable (ODD) mondiaux déterminés par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Les cinq axes définis par la stratégie environnementale sont :

- **Axe 1 : Renforcer la culture environnementale et favoriser le changement des comportements.**
- **Axe 2 : Remettre l'Humain au cœur de l'environnement.**
- **Axe 3 : Préserver et enrichir le Capital Nature.**
- **Axe 4 : Faire de l'environnement un sujet d'attractivité.**
- **Axe 5 : Ouvrir la Métropole à la Méditerranée et au Monde.**

Cette interactivité entre le Rapport Développement Durable et la Stratégie Environnementale, entre pleinement dans la volonté de la Métropole d'apporter du sens et de la visibilité mais également de la mutualisation y compris dans les outils d'aide à la décision.

Par ailleurs, le RDD prend également en compte, dans la limite des compétences métropolitaines, les 17 objectifs mondiaux du Développement Durable (ODD) développés dans le cadre de l'Agenda 2030 établi par les Etats membres de l'ONU et qui s'inscrivent dans une démarche de progrès et d'équité entre les peuples, les sexes et les générations.

Ces ODD, qui sont soutenus et encouragés par le Ministère de la transition écologique et solidaire sont :

- **L'éradication de la pauvreté et de ses indignités ;**
- **La disparition de la Faim et l'accès pour tous à une alimentation de qualité ;**
- **L'accès à une bonne santé et au bien-être pour tous ;**
- **Le développement d'une éducation de qualité ;**
- **L'égalité entre les sexes ;**
- **L'accès généralisé à une eau propre et potable et un assainissement efficace ;**
- **Le développement d'une énergie propre et abordable ;**
- **Un travail décent pour tous et une croissance économique durable ;**
- **Le développement maîtrisé de l'Industrie, des innovations et des infrastructures ;**
- **La réduction des Inégalités ;**
- **La généralisation de villes et de communautés responsables et durables ;**
- **La recherche d'une consommation et d'une production responsables ;**
- **La lutte contre le changement climatique ;**
- **La préservation de la biodiversité aquatique ;**
- **La préservation de la biodiversité terrestre ;**
- **Le développement de la Paix, de la Justice grâce à des institutions efficaces ;**

- **Le développement de partenariats pour la réalisation des objectifs.**

La prise en compte des ODD dans les éléments d'évaluation des politiques métropolitaines est un gage de respect territorialisé des engagements mondiaux en matière de Développement Durable.

Afin de pouvoir recueillir les informations nécessaires à ce travail d'évaluation, il a été proposé de mettre en place un outil dédié, afin d'une part, de faciliter la collecte auprès des services, et d'autre part, de rendre plus efficace l'analyse des données.

Le Rapport Développement Durable 2018 est encore en phase d'expérimentation. Pour 2019, il sera parfaitement opérationnel.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leur relations avec les administrations ;
- Le décret n° 2011-687 du 17 juillet 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le Rapport Développement Durable présente un intérêt pour les élus et les citoyens de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Délibère

Article unique :

Il est pris acte de la présentation du Rapport Développement Durable sur la situation interne et territoriale en matière de Développement Durable établi sur la base des données disponibles pour l'année 2018 pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Pour enrôlement,

Métropole Aix-Marseille-Provence

Rapport Annuel de Développement Durable 2017 - 2018

Introduction

La Métropole Aix-Marseille-Provence doit produire chaque année le Rapport Annuel de Développement Durable (RADD) sur l'intégration du Développement Durable dans ses pratiques¹. Cette démarche a pour but de mettre en lumière les efforts portés par la collectivité, pour donner à l'ensemble de ses politiques, une valeur sociale et environnementale forte.

A cette fin, les Directions Générales Adjointes de la Métropole ont été sollicitées par La Direction de la Stratégie Environnementale en charge de l'élaboration du RADD, afin de présenter les démarches et actions remarquables, tant sur le plan de l'environnement que du Développement durable réalisées en leur sein, durant l'année 2017 / 2018. Plus de soixante-dix d'entre elles ont été proposées afin d'étayer ce rapport.

Ces actions s'inscrivent naturellement dans les grandes politiques portées par l'Institution ainsi que dans les différents plans et schémas stratégiques, qui ont été délibérés. Elles ne prétendent pas représenter l'exhaustivité de l'activité métropolitaine, mais elles sont porteuses d'éléments d'évaluation de la démarche globale significatifs.

Cette nouvelle manière d'aborder le Rapport Annuel de Développement Durable est destinée à s'inscrire dans le temps. L'objectif est d'affiner ce travail d'évaluation, indispensable à toute démarche de progrès et d'amélioration continue. La conclusion du rapport traitera également des pistes de réflexion pour rendre plus efficace le RADD.

¹ Le décret 2011-687 du 17 juin 2011 pris pour application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle2 » soumet les collectivités territoriales et les EPCI à FP de plus de 50 000 habitants, à la présentation préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de Développement Durable dit Rapport Annuel de Développement Durable RADD.

La métropole Aix-Marseille-Provence a défini son ambition et sa vision d'avenir pour 2040, dans **Le Projet Métropolitain**. Pour cela, elle s'est appuyée sur un concept novateur et mobilisateur de co-construction baptisé « la Fabrique du Projet »². A partir d'un diagnostic large et partagé, qui prend en compte les forces et faiblesses du territoire, a été réalisé un travail de détection des opportunités qui s'offriront, tout en identifiant également les problèmes potentiels, notamment dans le domaine de l'environnement, liés au changement climatique. Cet état des lieux a permis de faire émerger quatre axes priorités synthétisées autour d'une métropole à vivre : « **Vivre mieux** » « **Vivre Monde** » **Vivre ensemble** » et « **Art de vivre** ».

Ceux-ci s'articulent autour de **12 engagements**, dans lesquels l'environnement et le Développement Durable tiennent une place prépondérante. Cette volonté d'inscrire la Métropole dans une démarche durable est liée à la fois à une volonté de favoriser le développement économique et social du territoire, en protégeant la population, en préservant les richesses existantes et en maîtrisant les impacts liés à cette croissance.

Cette vision doit être portée par les grandes stratégies initiées par l'Institution, au premier rang desquelles figure le Scot. Le **Schéma de Cohérence Territoriale de la Métropole (Scot)** est en cours d'élaboration. Il constitue le socle réglementaire, sur lequel vont se concrétiser les politiques d'aménagement et de développement portées par la Métropole. Sur la base de la croissance démographique et du développement économique estimés au regard des projections à 2040, le SCOT doit déterminer à l'échelle du foncier les besoins en matière d'habitat, de zone d'activités, d'infrastructures et de mobilité.

Le SCOT s'inscrit étroitement dans les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), lesquels se distinguent autour d'axes, dont un grand nombre prend en compte de manière forte, les préoccupations environnementales et durable : aménagement durable, transition environnementale et énergétique, maîtrise de la consommation d'espace, préservation de la ressource en eau, mise en cohérence de la mobilité à l'armature régionale, développement des territoires solidaires accueillants...

Enfin, les lois Notre et Maptam³ ont donné à la Métropole des compétences pour lesquelles elle a notamment pour obligation d'en établir en centralité, les grands schémas directeurs, lesquels seront portés sur le plan opérationnel, par les Territoires. Depuis sa création, Aix-Marseille-Provence a travaillé sur la production de stratégies pour chacune de ses compétences.

² La Fabrique du projet s'est appuyée sur une forte concertation qui a rassemblé un grand nombre d'élus métropolitains et de techniciens, pour déterminer les enjeux et les axes de développement de la métropole.

³ Les lois n°2014-58 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

Dans le cadre du Rapport Annuel de Développement Durable, les actions sélectionnées par les directions opérationnelles, ont pour vocation d'illustrer les efforts portés par l'institution. Afin de proposer une traduction de ces engagements, il sera procédé en trois temps :

- Dans un premier temps, les éléments collectés seront présentés par stratégie. Cet inventaire démontre la vitalité de l'Institution, l'ambition qui est affichée et l'exigence des démarches engagées.
- Dans un second temps, seront détectés les Objectifs du Développement Durable (ODD)⁴ intrinsèquement pris en compte par chacune des actions ou démarches. En effet, Les cinq finalités ainsi que les cinq éléments de méthode classiques à l'évaluation du RADD, ne sont aussi significatives que les ODD, qui sont au nombre de 17. Ils apportent une analyse supplémentaire, grâce à un outil international de dimension universelle.
- Enfin, sont identifiés à l'échelle territoriale, les grands domaines concernés par les actions retenues ainsi que les indicateurs environnementaux auxquels elles répondent.

Ceci va permettre de définir un premier profil développement durable de la Métropole, profil qui s'affinera dans le temps, par la démarche qui va s'engager à cet effet.

⁴ ODD : Objectifs Développement Durable déterminés par les Nations Unies. Depuis 2016 le changement climatique est pleinement intégré dans les critères qui sont au nombre de 17.

1 – les stratégies métropolitaines

Stratégie environnementale

La prise en compte de l'environnement et du Développement Durable se trouve tout naturellement priorisé dans **une réflexion portée sur les axes stratégiques de l'environnement au sein de la Métropole**. Il s'agit de :

- ✓ La culture du changement pour modifier les comportements
- ✓ La protection de la santé, du bien-être, du bien-vivre des habitants
- ✓ La préservation de la nature et de la biodiversité,
- ✓ L'attractivité environnementale et enfin,
- ✓ L'ouverture à la Méditerranée et au monde.

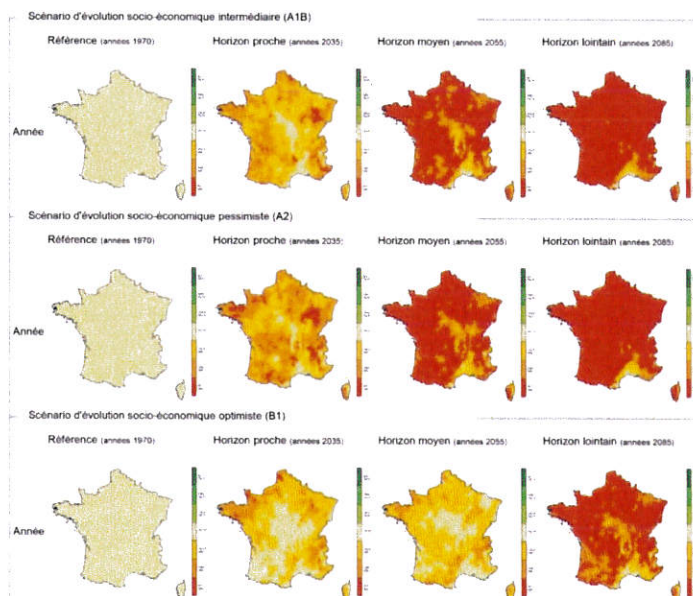
L'environnement et le développement se retrouvent au cœur de très nombreuses actions.

- La mise en œuvre d'un **Plan Climat Air Energie Territorial** métropolitain est l'une des réponses pertinentes à la nécessité de s'investir dans la transition écologique et énergétique. En cours d'élaboration, ce plan climat a pour ambition de poser les questions du développement de la Métropole en lien avec les grands enjeux du changement climatique, mais également avec la question de la santé liée notamment à la qualité de l'air. Les problématiques de rénovation thermique des logements et de mobilité seront également posées prioritairement.
- Parmi les outils qui sont mis en place : **l'atlas de l'environnement**. Cet atlas constitue un outil nécessaire à la mise en place des politiques métropolitaines et à la conduite de projets d'aménagements sur Aix-Marseille Provence. Ce premier tome est consacré principalement aux spécificités métropolitaines (diversité, singularités et fragilités environnementales), ainsi qu'à la mise en lumière de trois enjeux principaux : des espaces naturels prédominants, supports d'une richesse écologique, un territoire métropolitain, des agricultures métropolitaines, une identité littorale marquée, entre forces et fragilités. Cet Atlas est mis en parallèle d'une démarche de constitution d'outils pédagogiques numériques sur l'environnement métropolitain. Ces outils seront progressivement développés sur l'ensemble des thèmes d'observation, enrichis et améliorés pour intégrer de nouvelles sources de données et fonctionnalités.
- Parmi les autres outils : **l'observatoire du bruit et celui de la qualité de l'air**. Ces observatoires ont pour mission à la fois de produire de la donnée et de la cartographie destinées à identifier les points sensibles et les marges d'action. **La surveillance de l'air intérieur** est également en tête des priorités. La qualité de l'air intérieur est en général très nettement moins bonne que l'air extérieur. **Le Projet DIAM's** a pour but de développer des programmes applicatifs expérimentaux en matière de qualité de l'air.
- Dans le même domaine, une initiative vient de naître : la mise en place d'une **Zone à Faible Emission de Polluant (ZFE)** destinée notamment aux centres urbains.
- Enfin, la problématique Carbone est prise en compte au travers d'une méthodologie expérimentale étudiée autour de la **séquestration carbone**. En effet, on constate que les espaces naturels sont des puits carbone naturels, qu'il convient d'inventorier. Une méthodologie innovante est en cours d'expérimentation.

- Plusieurs groupes de travail apportent également leur contribution à la production de connaissance ou de stratégie : le **groupe de travail sur l'évaluation environnementale**. En lien avec le Plan Climat et le Plan de Déplacement Urbain, cette évaluation est un outil indispensable pour s'assurer de la pertinence et de la prise en compte de l'environnement et du Développement Durable dans ces démarches structurantes. Un **groupe de travail en lien avec l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)** va permettre de préfigurer l'éducation de demain. A cet effet, un **colloque EEDD** rassemblant experts nationaux et régionaux, est organisé au dernier trimestre 2018 afin de porter la réflexion sur le devenir d'une discipline en pleine mutation.
- Enfin, un dernier point particulièrement important : la **plateforme de rénovation énergétique de l'habitat**. La rénovation massive des logements est l'un des objectifs majeurs de l'Etat, car elle permet dans le même temps de réduire drastiquement les émissions de Gaz à Effet de Serre tout en permettant une réduction des consommations énergétiques.

Les actions remarquables répertoriées :

- La Stratégie environnementale
- Atlas de l'environnement métropolitain
- Plan Climat Air Énergie Territorial
- Potentiel de séquestration carbone
- Plateforme de rénovation énergétique des logements privés
- Groupe de travail évaluation environnementale
- Colloque Education à l'Environnement et Développement Durable (EEDD)
- Groupe de travail EEDD
- Observatoire de l'environnement sonore et cartographie du bruit
- Mise en place d'une Zone à Faible Emission de polluant.
- Observatoire de la qualité de l'air et intégration des nouvelles technologies
- Suivi de la qualité de l'air intérieur dans les établissements scolaires



La tour La Marseillaise

La volonté de s'engager dans les démarches porteuses de réduction d'impact dans l'environnement et de Développement Durable se traduit symboliquement par le nouveau pôle central de l'activité de la Métropole : **La Tour La Marseillaise**.



Du haut de ses 31 étages et 135 mètres de haut, la réalisation de l'architecte Jean NOUVEL est l'une des tours les plus performantes de France et d'Europe. Elle présente en matière d'innovation environnementale les certifications HQE et LEEDS statut GOLD⁵. Elle a recours à la thalasso-thermie couplée à des ailettes de protection solaire permettant d'obtenir 100% d'énergie renouvelable pour le confort thermique des bureaux et 70% des émissions de Gaz à Effet de Serre évités.

Elle s'inscrit également dans des démarches d'Innovation

- sociale avec la charte emploi volontaire,
- technologique avec la commande des ascenseurs par smartphone,
- sur les nouveaux modes de travail en proposant des services sur mesure et des espaces variés adaptés aux nouvelles tendances
- et enfin sur la qualité d'usage et la sérénité des lieux pour le bien-être des utilisateurs.

Par ailleurs, le choix a été fait pour la métropole de travailler sur le tout numérique ; le « Zéro papier » implique par voie de conséquence, une démarche « zéro déchet ». L'accès à la Tour a fait l'objet également d'une étude sur la mobilité, afin de limiter au maximum les déplacements professionnels en voiture et de privilégier les transports en commun.

⁵ **HQE** : Haute Qualité Environnementale. **LEEDS Statut Gold** Leadership in Energy et Environmental Design label américain créé en 1998 doté de quatre niveaux : certifié, argent, or et Platine.

L'agenda économique

Dans le cadre du plan d'actions de l'Agenda du Développement Économique adopté le 30/03/17, la Métropole s'est engagée à mener à bien les grands projets au sein de 6 filières d'excellence : Aéronautique/mécanique, Maritime/logistique, Santé, Industries numériques et créatives, Energie/environnement, Art de vivre/tourisme. Ces filières sont systématiquement adossées à des écosystèmes d'acteurs métropolitains organisés (Clusters, Pôles de compétitivité, plateformes technologiques ...) et présentent parfois des espaces d'accueil thématiques dédiés.

Pour la filière Energie/Environnement, la Métropole a choisi de mettre l'accent sur la valorisation de projets ambitieux autour des énergies de demain tout en travaillant à développer l'économie circulaire et l'écologie industrielle pour mieux assurer la maîtrise des impacts.

La Métropole considère la transition énergétique et l'écologie industrielle comme, une opportunité de diversification économique et de création d'emplois compatibles avec des savoir-faire locaux bien implantés, un levier puissant d'attractivité pour attirer des investissements, le moyen d'engager un développement économique respectueux des populations par la réduction des impacts.

Différents projets ou actions s'inscrivent dans cette dynamique :

Soutien aux filières Energies décarbonées et Economie Circulaire (volet production et innovation) :

Eolien offshore flottant : La Zone Industriale Portuaire (ZIP) de Fos-Port-Saint-Louis apparaît comme le site stratégique pour le déploiement de la filière éolienne offshore flottant (EOF) en méditerranée en se positionnant sur une grande partie de la chaîne de valeur de la filière, à savoir la conception/ingénierie, l'assemblage et la production de certains sous-ensembles, l'exploitation et la maintenance, avec localement un potentiel de captation de 40 % des parts de marché, soit 2,9 Md€ de chiffre d'affaires à horizon 2035. La Métropole accompagne le projet de ferme pilote Provence Grand Large d'EDF EN et la mise en service de la plateforme de R&D Mistral, opérée par France Energies Marine au large de Port Saint Louis du Rhône.

Hydrogène : la Métropole travaille à construire sa propre feuille de route sur l'hydrogène, en s'appuyant sur les compétences du CEA, du pôle Capenergies et des industriels les plus en pointe sur cette question. Il s'agit de soutenir les entreprises dans leurs projets R&D et être un territoire d'expérimentations, afin de relever différents enjeux d'ordre technologiques, économiques et sociétaux et ce, sur l'ensemble des briques qui constituent la chaîne de valeur (production, transport, distribution, stockage).

Solaire : la Métropole souhaite promouvoir les projets de production compatibles avec les usages du sol, compte tenu des enjeux fonciers très prégnants sur son territoire. Une charte de « bonnes pratiques » est en cours de réflexion, opérée par le Service Energie. Un travail de fond d'identification des surfaces potentiellement mobilisables pour des fermes solaires ou sur bâti, va être engagé.

ITER : Projet de recherche (fondamentale et appliquée) international sur la fusion magnétique contrôlée (7 pays partenaires dont l'Europe) implanté à Saint Paul lez Durance. L'enjeu pour notre territoire est d'ancrer des compétences sur la fusion nucléaire (faisant appel à des compétences diverses cryogénie, optique/photonique, résistance des matériaux...), technologie qui lorsqu'elle aura démontré sa faisabilité générera d'énormes marchés à l'international.

Aménagement d'espaces d'accueil dédiés :

Technopôle de l'Arbois : premier technopôle à avoir été labellisé sur la thématique de l'environnement (2001) en France, il vise à favoriser les synergies entre entreprises, laboratoires de recherche et enseignement supérieur afin de concourir au développement de nouvelles technologies dans le domaine de l'environnement. Il se compose de 3 zones d'activités : le Domaine du Petit Arbois (ZAC de 60 000m²) qui bénéficie encore d'environ 18 000m² de réserves constructibles, le

Domaine du Tourillon (ZAC en cours de création avec deux phases de 60 000m² de SDP qui accueille notamment le campus « The Camp », le Domaine de la gare TGV d'Aix-en-Provence (ZAC créée en 2004 avec une ambition de 100 000 m² de SDP, dans l'objectif d'accueillir des sièges régionaux de grands groupes et bureaux d'études travaillant dans l'environnement).

Plateformes industrielles : à l'échelle des plateformes industrielles de l'étang de Berre, la Métropole coordonne l'**Appel à Manifestation d'Intérêt Provence Industry'Nov** destiné à stimuler le développement des activités relevant de l'écologie industrielle appliquée, de la transition et de l'efficacité énergétique, des biocarburants, de la bio-industrie. Ce partenariat public privé piloter par la Métropole associe industriels, Etat, Région, Grand Port de Marseille Fos, chambre de commerce.

En'Durance Energies : l'ambition est de réaliser une zone d'accueil (potentiel de 15 ha) des entreprises partenaires de R&D du CEA ou souhaitant tester en propre leurs démonstrateurs, dans la mesure où le domaine est en lien avec les activités du CEA, par la mise à disposition de locaux (bureaux, ateliers, laboratoires ou foncier nu) à la location.

Soutien au déploiement de plateformes technologiques :

Cité des énergies : Plates formes dédiées aux énergies renouvelables autour de 4 axes de R&D dont les déploiements se font en plusieurs phases (solaire photovoltaïque et à concentration, efficacité énergétique dans les bâtiments méditerranéens, biocarburants de 3ème générations (algues) et de 2ème génération (à partir tous types de déchets contenant du carbone), réseau électrique intelligent (centrale solaire échelle 1 et stockage)

Innovex : la Métropole a financièrement soutenu la plateforme INNOVEX sur le territoire du Port de Marseille-Fos (au sein de la plateforme PIICTO). Ce soutien a permis l'implantation de JUPITER 1000, démonstrateur innovant de GRT Gaz sur la filière hydrogène, avec un potentiel de 9 ha encore disponibles pour de nouveaux projets de R&D.

Labex SERENADE : dans les locaux du CEREGE à l'Arbois, il réunit des compétences et des infrastructures d'expérimentation uniques, indispensables aux acteurs français du domaine pour mener à bien des projets de recherche, développement et innovation et se positionner à l'échelle mondiale sur la thématique des nano-matériaux.

Ces initiatives convergent vers un seul but : **accélérer la transition énergétique pour développer le potentiel industriel vert du territoire métropolitain tout en offrant une meilleure qualité de l'air**, dans le droit fil du Plan Climat, en cours d'élaboration.

Les actions remarquables répertoriées :

- Le Contrat de Transition Energétique
- Filière hydrogène
- AMI INDUSTRY NOV
- Valorisation des financements FEDER
- ITER
- PIICTO
- Cité des énergies
- En'DURANCE énergies
- La filière éolien Off shore



Mobilité, transports, voirie, espaces publics

La mobilité est l'une des clés de la qualité de vie, du bon fonctionnement et du développement durable d'un territoire. En effet, celui de la Métropole souffre d'une mobilité contrainte, où, faute d'alternatives efficaces, l'usage de la voiture est très majoritaire, générant embouteillages et pollution récurrents.

Pour relever ce défi, la Métropole est désormais l'unique Autorité Organisatrice de la Mobilité (en dehors du TER, qui relève de la Région). Son premier objectif a été de faire fonctionner les réseaux de transport dont elle a hérité de façon de plus en plus unifiée du point de vue des correspondances, de la qualité de service, de la tarification, de la billettique, de la communication et de la relation clientèle... et ce sans désorganiser leur fonctionnement quotidien. L'utilisateur dispose désormais d'un titre de transport, le **Pass Intégral**, lui permettant de circuler sur l'ensemble du territoire (y compris en TER), d'un site d'information unique (le Pilote). Les véhicules ont commencé à s'habiller aux nouvelles couleurs de la marque « la Métropole Mobilité ». La convergence tarifaire est aussi engagée sur les transports scolaires.

Le deuxième enjeu est d'améliorer très fortement la qualité et la diversité des offres alternatives à la voiture individuelle : transports en commun mais aussi vélo, covoiturage, autopartage,...

Pour cela, la Métropole s'est dotée fin 2016 d'une feuille de route détaillée assortie d'un calendrier précis, l'**Agenda de la mobilité métropolitaine**. Ce document va trouver son prolongement naturel dans le **Plan de Déplacements Urbains** en cours d'élaboration et qui sera accompagnée d'une évaluation environnementale. Cette démarche est un document de planification sur 10 ans juridiquement opposable, qui a pour objectif l'élaboration d'un projet global en matière d'aménagement du territoire et de déplacements.

La mise en œuvre de l'Agenda est déjà engagée avec la réalisation de plusieurs opérations majeures : les BHNS Aixpress, colonne vertébrale du réseau aixois, et B1 à Marseille (Castellane – Luminy), plusieurs pôles d'échanges (Aix, Gardanne, Miramas, Istres, Martigues,...), la modernisation de la voie ferrée entre Aix et Marseille...

La réalisation du Boulevard Urbain Sud, dans la continuité de la L2, et la requalification de voiries emblématiques de Marseille (Jarret, Cours Lieutaud, voies autour du Vieux Port), participent aussi d'une logique visant à restreindre la place de la voiture dans le centre-ville et à favoriser les modes actifs.

Pour soutenir ces alternatives à la voiture individuelle des opérations d'accompagnement aux changements ont été mises en œuvre telles que l'opération « **mobiliz** », qui regroupe des ambassadeurs de la mobilité et d'éco-gestes, ou encore « **Sulumob** » qui est un appel à projet pour encourager les entreprises des zones d'activités à organiser et faciliter les mobilités de leurs employés.

Les modes actifs dont la stratégie d'intervention a été élaborée en 2018, verront les premières concrétisations dès 2019. Enfin les actions de soutien au développement des nouvelles mobilités comme le covoiturage, l'autopartage, les trottinettes électriques ou la logistique urbaine font actuellement l'objet d'études afin de compléter la panoplie des actions favorisant la mobilité.

Le troisième enjeu est la **transition énergétique des mobilités** du territoire que ce soit celle de la collectivité exemplaire avec la transition des réseaux de transport, qui est engagée sous la forme de plusieurs expérimentations électriques et gaz ou des études permettant la transition du territoire lui-même avec une planification des futurs déploiements de bornes électriques de recharge.

Les actions remarquables répertoriées :

- Elaboration du réseau métropolitain
- PDU : plan développement Urbain
- Les mobilités actives
- L'accompagnement au changement
- Les nouvelles mobilités
- La mobilité propre sur le territoire
- La transition énergétique de notre flotte de bus et cars
- La mobilité propre



Mer, Ports et Littoral

Forte de 255 kilomètres de littoral (maritime et lagunaire, avec l'Etang de Berre) la Métropole consacre beaucoup d'efforts à préserver et développer ce joyau naturel, qui concentre sur son périmètre, à la fois une nature et une biodiversité spectaculaires bien que fragiles, mais également des potentiels de développement majeurs en termes de tourisme, de production d'énergie, de recherche, d'activité portuaire, de pêche et conchyliculture.

- **Le livre bleu métropolitain** a eu pour objectif de réaliser un diagnostic très complet et élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, afin d'établir une stratégie littorale et portuaire qui se traduit par un programme d'actions sur cinq ans, pour faire du littoral provençal, un élément fondateur du projet métropolitain. Les attendus du changement climatique et notamment l'impact de la modification du trait de côte et celui des potentielles submersions marines, est un point particulièrement étudié.
- Dans le même temps et en parfaite cohésion, le **Contrat de Baie** se poursuit. Cette démarche structurante destinée à favoriser un bon état écologique de la Baie de Marseille, signée en 2015 a permis la mise en place de nombreuses actions. Parmi celles-ci **la dépollution des friches industrielles de Marseille-sud**, qui a pour but de mettre en sécurité les dépôts de scories et de remblais inhérents à l'activité industrielle du début du XX^e siècle.
- Autre point sensible, en matière de pollution le **Contrat d'agglomération pour l'assainissement** qui va être révisé et étendu. Celui-ci a pour objectif majeur de maîtriser la qualité des eaux : de rendre compatible l'impact du système d'assainissement de l'agglomération de Marseille avec la qualité des eaux de baignades dans la baie de Marseille, d'assurer la conformité du système d'assainissement de l'agglomération de Marseille, au regard de la réglementation en vigueur, de réduire l'impact du système d'assainissement sur la qualité des milieux aquatiques et sur les usages, d'améliorer de façon générale le fonctionnement des réseaux d'assainissement unitaires et séparatifs. Doté de 185 millions d'euros, le contrat est financé en grande partie par l'Agence de l'Eau.
- **Le Contrat de rivière de l'Huveaune**, quant à lui assure la mise en œuvre d'une gestion concertée et pérenne des enjeux liés à l'eau sur son bassin versant. Ses enjeux sont : la qualité des eaux, celle des milieux naturels aquatiques, l'état de la ressource en eau, la gestion quantitative du ruissellement, la gestion locale concertée.
- Par ailleurs, un retour de la nature en ville associé à la lutte contre les inondations et les pollutions se traduit au niveau du **ruisseau des Aygaldes**. Ce cours d'eau « refait surface » dans le cadre de la création d'un parc urbain de quatre hectares qui associera le bien-vivre des habitants à une meilleure gestion des eaux. Ce parc s'inscrit dans la logique des **trames vertes et bleues** du Grenelle de l'environnement et dans le cas présent, participe fortement de la reconquête naturelle de l'ensemble du ruisseau des Aygaldes.
- Depuis la création de la Métropole, **le Contrat de Baie prépare son extension au golfe de Fos**, dernier linéaire de littoral qui restait orphelin de contrat. Ce territoire qui se compose d'espaces naturels remarquables en proximité de la Camargue et de zones hautement industrialisées, constitue un atout pour la stratégie « littoral » de la Métropole.
- Concernant les ports de plaisance, une stratégie de développement du **label Ports Propre** est en cours pour limiter les impacts produits par la plaisance. Ce label qui intègre la lutte contre les pollutions chroniques et accidentelles, promeut la formation des personnels et la sensibilisation des plaisanciers. C'est dans cette même optique qu'a été réalisé le **Contrat CALYPSO** qui s'articule autour de la lutte contre les pollutions toxiques par une meilleure connaissance de celles-ci. Ce programme s'accompagne d'une sensibilisation des publics concernés.
- Toujours en lien avec le contrat de Baie, des opérations de remédiations sont opérées dans les eaux littorales. Il s'agit de la mise en place et la gestion de **réécifs artificiels sur le littoral**

de La Ciotat, destinés à favoriser la restauration du milieu aquatique et la reproduction des poissons. Autre expérience de **génie écologique, le repeuplement ichthyique**. Le génie écologique contribue indirectement ou directement à préserver et développer la biodiversité, notamment par des actions de renaturation (restauration de milieux naturels dégradés). Il peut aussi contribuer à optimiser les services écosystémiques (effets bénéfiques de la nature), voire les recréer ou les intégrer dans un environnement bâti.

- Enfin, à la limite entre la compétence « Eaux et Assainissement » « risques » et « Espaces naturels aquatiques » la **GEMAPI**⁶. Celle-ci fait l'objet d'un travail entrepris à l'échelle métropolitaine, pour répondre la demande de l'état et produire un programme d'actions autour de l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la défense contre les inondations et submersion, la protection des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, des formations boisées riveraines. Engagée en grande concertation avec l'ensemble des acteurs locaux et institutionnels, la démarche GEMAPI est en phase d'élaboration de son plan d'actions.

Les actions remarquables répertoriées :

- Le livre bleu métropolitain
- Contrat de baie et extension
- Dépollution des friches industrielles sud Marseille
- Contrat Calypso
- Contrat de rivière de l'Huveaune
- Remise en nature du vallon des Aygalades
- Mise en œuvre et extension du contrat d'agglomération
- Récifs artificiels La Ciotat
- Génie écologique : repeuplement ichthyique
- Ateliers de territoires comment rendre les villes perméables
- Ports propres
- GEMAPI



⁶ GEMAPI Gestion des Eaux et Milieux Aquatiques et Prévention des inondations.

Énergie

L'énergie est sans conteste un domaine sur lequel la Métropole s'investit fortement : sur le plan industriel en favorisant la création et l'implantation d'industries et d'entreprises de pointe⁷, en matière d'aménagement, en intégrant les énergies nouvelles et innovantes dans les projets urbains, en procédant à des plans de rénovation thermique du parc de logements⁸, en valorisant les déchets et boues de station d'épuration⁹, en travaillant sur la mobilité à réduire l'usage des énergies fossiles¹⁰, en limitant les consommations internes¹¹, en identifiant toutes les pistes potentielles permettant de répondre aux engagements en faveur du climat pour 2030 :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de **40 %** entre **1990 et 2030** et **diviser par quatre** les émissions de gaz à effet de serre entre **1990 et 2050** (facteur 4).
- Réduire la **consommation énergétique finale** de **50 % en 2050** par rapport à la référence 2012, en visant un objectif intermédiaire de **20 % en 2030**
- Porter la **part des ENR** à **23%** de la consommation énergétique finale en **2023** et **32% en 2030**

Dans ce domaine la métropole a pour ambition de devenir éco-exemplaire. L'abandon des énergies fossiles passe par des projets innovants pour une énergie durable. Cela se traduit de différentes façons :

Par l'élaboration **d'un livre blanc** ayant pour objectif la réalisation d'une stratégie métropolitaine de l'énergie. Il regroupe un ensemble de documents permettant de caractériser, d'organiser et planifier l'action de la métropole dans le domaine de la production et de la distribution de l'énergie de 2018 à 2021. A partir d'un état des lieux, les enjeux et les orientations, le programme d'actions ainsi qu'un catalogue de projets et équipements

- Par la réflexion sur un projet de « **forêt** » **environnementale éolienne** au niveau de la presqu'île du Mazet à Port-Saint-Louis-du-Rhône sur une surface d'environ 2km² pour 300 éoliennes arbres, soit la production de 2 000 millions de kWh par an.
- Par la possibilité de création **d'un parc photovoltaïque au sol sur le centre d'enfouissement** de Mallemort étant en post-exploitation, la commune et le territoire étant en accord avec ce projet qui permet la réutilisation de friches ou de sols pollués pour un usage actif.
- Par la mise en place d'un réseau chaleur et refroidissement par **thalassothermie**, choix d'un projet privé après plusieurs années d'études de faisabilité. Ce procédé utilise la température constante de l'eau de mer puisée dans le port de Marseille et dirigée vers un échangeur de chaleur. Le réseau fournit simultanément la totalité des besoins en chaud et froid sur le périmètre Euromed 1, soit 500 000 m² en produisant 80% de CO2 en moins.
- Par l'intégration **d'économes de flux** sur les territoires métropolitains afin d'optimiser les consommations d'énergie dans les bâtiments des collectivités. Celles-ci sont de grandes consommatrices d'énergie et d'eaux et les économes de flux ont pour vocation de travailler sur une rationalisation des dépenses.

⁷ Voir La stratégie économique page 7

⁸ Voir NPNRU page 17

⁹ Voir Eaux, Assainissement, déchets Page 16

¹⁰ Voir mobilité page 9

¹¹ Voir la stratégie numérique et les moyens généraux page 19

Les actions remarquables répertoriées :

- Le livre blanc de l'énergie
- Forêt éolienne Port-Saint-Louis-du-Rhône
- Parc photovoltaïque Mallemort
- Thalasso thermie
- Econome de Flux



Agriculture Forêt Paysages

La stratégie globale a pour objectif de préserver les zones forestières et agricoles du territoire ainsi que de limiter les intermédiaires entre producteur et consommateur. Elle fait donc partie intégrante de la démarche environnementale par l'impact sur le changement climatique et la santé.

- Parmi les outils sur le thème de l'agriculture, le **Projet Alimentaire Territorial**, qui regroupe la métropole et le pays d'Arles, a pour ambition de positionner la politique agricole et alimentaire comme incontournable dans le projet de territoire global et mettre en lumière la richesse des actions de l'ensemble du territoire. Cinq enjeux ont été déterminés qui sont au niveau économie et emploi, aménagement du territoire et foncier, nutrition et santé, environnement, patrimoine et culture.
- Au sein de ce projet, une **étude-action sur la restauration hors domicile** est en cours afin de poser un diagnostic sur les fournisseurs de cette restauration et proposer des actions pour un approvisionnement plus local.
- Dans ce même projet, la métropole a souhaité encourager le développement des **zones agricoles protégées**. Une assistance technique a été mise en place pour les communes volontaires et, à terme, un soutien financier des actions dédiées.
- Concernant les paysages, un **diagnostic des paysages métropolitains** a été élaboré courant 2018. Il a permis de rédiger des recommandations et des préconisations à intégrer dans les documents d'urbanisme. Ce travail débouchera sur l'élaboration d'un plan de paysages métropolitain.
- Enfin, sur le thème des espaces naturels, plusieurs outils sont en place. La rédaction d'un **schéma métropolitain d'accueil des publics en espaces naturels** est en cours. Il va permettre notamment d'avoir une identification commune des sites ou encore de réaliser des travaux d'aménagement. Un partenariat avec les parcs naturels a été conclu par la métropole.
- La création d'un **atlas de la biodiversité** est en cours d'élaboration. Cet état des lieux de la biodiversité métropolitaine est le premier volet du schéma directeur de protection et de valorisation de la biodiversité.

Les actions remarquables répertoriées :

- Projet alimentaire territorial
- Etude action sur la restauration hors domicile
- Salon de l'Agriculture
- Zones agricoles protégées
- Animation des six sites Natura 2000
- Création d'un atlas de la biodiversité
- Partenariat avec les Parcs Régionaux et le Parc National
- Rédaction du schéma métropolitain d'accueil des publics en espaces naturels
- Diagnostic des paysages



Eau, Assainissement, déchets

L'impact des actions de la métropole dans les domaines de l'eau, l'assainissement et les déchets a une importance déterminante sur l'environnement. C'est pourquoi, il est indispensable d'intégrer des bonnes pratiques dans la gestion de ces domaines.

Sur le thème des déchets, le **plan de prévention des déchets ménagers et assimilés** est en cours d'élaboration au niveau du territoire. L'objectif pour 2025 est de réduire de 10% le ratio de quantité de déchets ménagers et assimilés par habitant en prenant pour référence les chiffres de 2010. Les axes de ce futur plan sont

1. Favoriser la gestion de proximité des bio-déchets par le développement du compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la promotion d'une gestion autonome des déchets verts.
2. Développer le réemploi, la réparation et la réutilisation, en particulier en créant un maillage de solutions dans nos territoires et en recherchant une complémentarité entre ces solutions.
3. Établir un niveau de services aux professionnels coordonné sur l'ensemble des territoires.
4. Sensibiliser à la réduction des déchets, l'économie circulaire et accompagner des démarches transversales et innovantes (développement de l'éco-exemplarité, campagnes de sensibilisation des habitants, déploiement autocollant stop pub,).

Concernant l'eau et l'assainissement, plusieurs outils sont mis en place. **L'intégration des critères développement durable dans les DSP Eaux et assainissement** est un point important. En effet, il est répertorié toutes les actions réalisées des territoires ponctuelles ou régulières notamment sur les économies sur la ressource en eau, réhabilitation du centre de compostage des boues d'épuration ou encore la lutte contre la pollution-rejets dans les milieux naturels. Dans cette même idée, le territoire Marseille Provence exige à ses délégataires des certifications ISO 14 001 et 50 001 avec notamment la mise en place d'un plan d'optimisation et de performance énergétique ou encore un plan de biodiversité annuel.

Une étude est en cours sur les **filières d'évacuation et de valorisation des boues d'épuration** du territoire. Cette étude se compose d'un état des lieux, d'un inventaire des débouchés réglementaires, d'une analyse des besoins et, enfin, de solutions et d'études de faisabilité.

L'usine de traitement des boues issues de l'épuration des eaux Geolide procède à la récupération du méthane grâce à la construction d'une unité de transformation du biogaz en méthane. A compter de 2019, le **biométhane** produit sera réinjecté dans le réseau de gaz naturel.

Les actions remarquables répertoriées :

- Intégration des critères environnementaux dans les DSP pour tous les territoires.
- Plan de prévention des déchets ménagers et assimilés
- Etude prospective sur les filières d'évacuation des boues d'épuration de la métropole
- Production de biométhane à l'usine des boues Geolide



L'Aménagement et Habitat

L'habitat est un enjeu social majeur, qui conditionne le développement démographique et économique d'une métropole et permet le bien-vivre de ses habitants. La métropole dispose de compétences qui permettent d'intervenir. Il constitue également le cadre de référence quant à l'élaboration d'une stratégie d'accueil de populations nouvelles, tenant compte de la diversité des besoins en logements et favorisant une répartition équilibrée de l'offre de logements.

- **Le Plan Local de l'habitat** est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques. Le PLH offre l'opportunité de penser et construire l'avenir du territoire communautaire dans une logique de solidarité. A travers la réalisation d'un diagnostic approfondi, il permet d'objectiver les enjeux du territoire intercommunal et de mettre en partage cette connaissance entre les différents acteurs concernés par les questions d'habitat. Enfin, le PLH donne lieu à la mise en place d'une animation locale chargée de piloter, suivre et évaluer les actions qu'il prévoit. Le PLH métropolitain devrait être arrêté au mois de janvier 2019.
- Concernant les logements neufs, la métropole fait le choix de développer **les éco-quartiers**, qui intègrent les préoccupations énergétiques, la mobilité, la Nature en ville, la gestion des déchets dans un souci d'économie de ressources, de réduction des Gaz à effet de Serre.

On en compte 11 sur le territoire :

- ✓ Miramas : la Maille I, la Maille II et Mercure
 - ✓ Saint-Mitre-Les-Remparts : l'Anglon
 - ✓ Marseille : le quartier 112, le quartier stade Vélodrome, les hauts de Sainte-Marthe, le Parc Saint-Loup, Le Parc des calanques. Ce dernier fait l'objet du programme **SIRIUS, Stratégie d'Innovation par les Réseaux d'Intelligence Urbaine et de Services**.
 - ✓ Coudoux : le grand Coudoux
 - ✓ Gardanne : le puits Morandat (pôle d'innovation techniques et sociales)
 - ✓ Martigues : le quartier de la route blanche
- Concernant **le parc ancien privé**, la métropole travaille à la fois à favoriser la rénovation de l'existant au travers de l'aide à la pierre, dont la délégation a été prise en 2017. Cette aide permet de favoriser et d'accélérer la réhabilitation des logements privés, grâce à un financement de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH). Elle est destinée aux propriétaires occupants sous condition de ressources. Par ailleurs, est mis en place un **PIG Programme d'Intérêt Général** en faveur de la lutte contre l'habitat indigne. Sous condition de ressources des propriétaires occupants il contribue également à réduire la précarité énergétique.
 - Concernant **le parc public, l'aide à la pierre** concerne en priorité sur la création de logements neufs pour les bailleurs. En 2017, 4100 logements agréés ont bénéficié de ces financements, dont 80% en construction neuve et 20% en rénovation.
 - Enfin, les quartiers prioritaires de la politique de la ville, notamment ceux éligibles au **NPNRU¹²**, présentent des enjeux spécifiques en matière de développement durable :
 - Un parc habitat faiblement performant et souvent exposés aux nuisances, qui couplé aux faibles ressources des ménages génère précarité énergétique et vulnérabilité ;
 - Un taux de motorisation faible et une forte dépendance à l'offre en TC, des mobilités douces souvent contrariées par topographie et enclavement physique ;

¹² NPNRU Nouveau Programme National de renouvellement urbain.

- Une forte capacité de contribution au développement économique et social (foncier, accessibilité, jeunesse, initiative, solidarités) mais des freins majeurs (image, manque de formation) ;
- Des proximités aux espaces et entités naturelles paysagères majeures du territoire métropolitain, opportunité en matière de valorisation mais risque de conflit d'usage.

Une phase de préfiguration pour définir les projets, intégrant :

- une stratégie de niveau métropolisation (dite A3) permettant de réaliser un état des lieux des initiatives et démarches mises en place dans les différents projets, mettre en place des méthodologies capables d'amplifier la durabilité des projets, mettre en place une approche de la durabilité à l'échelle urbaine.
- des études de programmation / conception urbaine, intégrant une approche multi-thématiques (ex: Grille Eco Quartier)

A terme, Les projets urbains conventionnés, représentant plusieurs milliers de logements démolis et reconstruits, plusieurs milliers de logements réhabilités notamment au niveau thermique, plusieurs centaines d'hectares d'espaces urbains et végétalisés requalifiés, plusieurs dizaines d'équipements publics et privés neufs ou rénovés...

Un montant estimatif de 2 milliards d'euros de dépenses, sur 2020 - 2030, portés par un partenariat Etat-ANRU / Collectivités / Bailleurs sociaux / Opérateurs privés, pour 21 projets identifiées sur la Métropole.

Enfin, il est important de noter que la Métropole s'est investie dans un programme européen Nature For City Life, qui a pour objectif de favoriser la réintroduction de la nature en ville. Une série de sites¹³ a été identifiée comme étant des quartiers où la nature retrouve une importance centrale. Un travail de mesure de la qualité de la vie avant et après les travaux est mené par le Laboratoire Population Environnement et Développement de l'université. Une sensibilisation des acteurs locaux (population/élus/ aménageurs) sur l'importance de cette dimension.

Les actions remarquables répertoriées :

- NPNRU 21 projets
- Candidature labellisation de l'éco Quartier des Calanques
- Programme SIRIUS à Frais Vallon (stratégies réseaux intelligence urbaine)
- Accompagnement à la production et réhabilitation des logements sociaux
- Accompagnement à la production et réhabilitation des logements privés

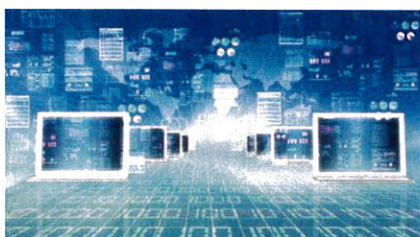


¹³ Miramas la Péronne ; Port de Bouc NPNRU; Marseille Hauts de St Marthe et centre- ville ; la Fare-les-Oliviers
St Exupéry ; Aix-en-Provence Encagnane.

Les moyens Généraux et le numérique

Au sein de la collectivité, l'accent a été mis sur le recours au numérique et sur les énergies propres dans une double préoccupation d'économie budgétaire et de préservation de l'environnement.

- En termes de gestion administrative, la **dématérialisation** des procédures s'étend. Elle concerne désormais les marchés publics, une grande partie de la gestion financière, les Ressources Humaines, les subventions, les courriers, les assemblées. L'intérêt est double : d'un part cela permet de réduire la consommation de papier et de fournitures, et d'autre part cela réduit la masse de déchets produite.
- Les contraintes de déplacement sur le territoire, qui sont prises en compte dans le cadre de **l'agenda de la mobilité**, font qu'il est indispensable de repenser l'accès au périmètre dans lequel se situent notamment les principaux lieux d'accueil des agents métropolitains sur Marseille. L'accès difficile aux heures de pointe, et la difficulté liée au stationnement impose de revoir la gestion du **parc auto**. Par ailleurs, les problématiques liées à la qualité de l'air, imposent de limiter les déplacements en centre-ville et de recourir massivement aux déplacements actifs, partagés et en transports en commun. C'est pourquoi la gestion de la flotte automobile est désormais axée vers une double démarche :
 - **La réduction de l'usage des véhicules.** Cela se traduit par la mise en place de pool de véhicules au détriment des véhicules attribués, de navettes en fonction des territoires pour faciliter le transport des agents, par le développement de l'aide aux agents pour l'accès travail/travail aux différents sites de la métropole par les transports en commun. Une étude en cours pour déterminer les meilleures solutions mobilité inhérentes à l'administration métropolitaine.
 - Dans le même esprit, le recours à la **visio-conférence** permet dans la mesure du possible de limiter les déplacements.
 - **La réduction des moteurs thermiques.** L'accent est mis sur le remplacement des véhicules du parc auto, en privilégiant les hybrides et électriques aux moteurs thermiques, en privilégiant les moteurs à essence au détriment des véhicules diesel.
- Enfin, un important travail a été réalisé pour équiper la métropole de **serveurs informatiques** performants et dont la consommation d'énergie est très inférieure à ceux utilisés jusqu'à présent.



Les actions remarquables répertoriées :

- Dématérialisation et réduction de la consommation de papier : marchés publics, documents PLUI, finances, RH
- Gestion de la flotte automobile
- Limitation de la consommation énergétique des serveurs
- Le recours à la dématérialisation massive
- Valorisation et recyclage des déchets informatiques
- La Visio conférence pour limiter les déplacements.

La Commande publique

La commande publique est considérée comme étant le levier d'action du Développement Durable, le plus efficace. En effet, les collectivités locales étant soumises au Code des marchés, la plupart des achats passent par l'intermédiaire de la commande publique. Ceci offre la possibilité de pouvoir réglementer l'accès à certains produits (ex : les pesticides et les phytosanitaires) et d'intégrer des critères environnementaux et durables. A cet effet, le SPASER ¹⁴Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables détermine les objectifs de passation de marchés publics comportant des éléments à caractère social et environnemental ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs.

L'action remarquable répertoriée : SPASER Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables.

4. la concertation

La concertation est une valeur forte qu'il importe de cultiver. Parmi les soixante-dix actions sélectionnées **61,5%** ont fait l'objet d'une concertation moyenne ou forte¹⁵ avec la population et ou les partenaires et acteurs locaux. Cette culture de la concertation favorise la bonne compréhension des besoins et une meilleure garantie d'appropriation des projets par les partenaires ou le public. C'est en outre une opportunité de faire de la pédagogie auprès de certains publics, qu'il importe de ne pas négliger.

Depuis le Projet Métropolitain, en passant par le SCOT ou l'ensemble des schémas et stratégies, tous ont été conçus en s'appuyant sur la concertation.

Le Conseil de Développement de la Métropole est également un organe de concertation incontournable. Ses membres, issus de la société civile, apportent un éclairage constructif, de par leur grande diversité et la qualité de leur représentativité.

Le recensement et la collecte de ces actions et démarches a permis de montrer comment et dans quels domaines, l'environnement est intégré. A cette constatation, est ajoutée une double analyse :

- D'une part, on a identifié, les Objectifs du Développement Durable auxquels répondent les initiatives européennes
- D'autre part, ont été identifiés les indicateurs environnementaux concernés.

¹⁴ La loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie social et solidaire oblige les collectivités territoriales ayant un total annuel d'achats supérieur à 100 millions d'euros, à adopter un SPASER.

¹⁵ Les Directions concernées ont été questionnées sur l'implication de la concertation dans leurs démarches. Trois éléments de mesure étaient déterminés : faible ou nulle / moyenne / forte.

2 . Les Objectifs du Développement Durable

Les **Objectifs du Développement Durable** définis par les états membres des Nations Unies sont un appel à l'échelle de la planète pour éradiquer la pauvreté et faire en sorte que les humains puissent vivre en paix et en prospérité. Depuis 2016, ces ODD ont intégré les préoccupations environnementales telles que le changement climatique. Au nombre de dix-sept, ces éléments sont plus complets que les éléments classiques du rapport Développement Durable¹⁶. Il importe de noter que sont concernés les ODD correspondant aux compétences métropolitaines.

Les ODD permettent de définir au mieux la portée durable de chacune des actions sélectionnées. La Métropole se distingue sur dix d'entre eux. En premier lieu par les actions en faveur de la **Ville et des communautés durables**. Viennent ensuite les mesures relatives à la **lutte contre le changement climatique et la santé et le bien-être des populations** : il s'agit là d'enjeux déterminant pour le territoire. **Préservation des espaces naturels terrestres et aquatiques, productions et consommations durables, énergie propres, développement économique et emploi décent, et enfin, eaux et assainissement** constituent les piliers des politiques métropolitaines.



¹⁶ Les cinq finalités et les cinq éléments de méthode.

3 les domaines environnementaux

Toutes les politiques environnementales et durables sont porteuses de bonnes pratiques. Les actions sélectionnées pour le RADD sont porteuses d'un ou plusieurs d'entre elles. Les bonnes pratiques les plus souvent appliquées ont été sélectionnées et classées.

On note que les préoccupations en lien avec **la pollution et le changement climatique** arrivent en tête. Les démarches en faveur **de l'énergie, des transports de l'économie durable** suivent de près.



Le nombre cité correspond au nombre d'actions s'inscrivant dans l'un des critères cités. Une action pouvant répondre à plusieurs critères.

Nuisances Air Bruit : réduction des Gaz à effet de serre, réduction des pollutions et des nuisances, changement climatique

Transports : Développement du Transport en commun, incitation aux modes actifs et véhicules propres, aménagements favorisant les transports propres, Fret alternatif au transport routier

Biodiversité-espaces naturels : préservation des espaces naturels, continuités écologiques, préservation du littoral et des zones humides, préservation des espèces

Economie durable : économie circulaire, écologie industrielle, économie solidaire, recherche et développement environnement et Développement Durable, tourisme raisonné

Energie : Réduction des consommations, création d'énergie renouvelables, rénovation thermique de l'habitat

Eaux et Assainissement : réduction de la consommation d'eau, préservation de la ressource en qualité et quantité, amélioration des circuits d'approvisionnement, amélioration de la qualité de l'eau rejetée

Aménagement- Foncier – habitat : réduction du morcellement, aménagement durable, utilisation des friches, délaissés ou terrains pollués, habitat éco rénové, de qualité, amélioration de la qualité de vie dans les quartiers, éco quartiers, nature en ville

Intégration transverse de l'environnement dans les démarches et projets

Déchets : réduction des déchets à la source, augmentation du volume de déchets triés

Alimentation : aide à la production d'une alimentation de qualité, promotion d'une alimentation de qualité, achats responsables

Education à l'environnement : développement de la connaissance, sensibilisation des publics

Agriculture & pêche : développement de l'agriculture raisonnée, développement de la pêche et de l'ostréiculture raisonnée, développement des circuits courts : 1 action

Conclusion

La somme des informations recueillies pour ce **Rapport Annuel de Développement Durable** témoigne de la **très grande diversité, la richesse** des actions portées par la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui intègrent une prise en compte de la portée environnementale et de Développement Durable, dans toutes les compétences qui lui sont dévolues.

Pour mémoire, en 2017 il n'avait pas été possible de réaliser ce travail d'inventaire, car les politiques se mettaient en place.

Ne sont pas inventoriées les actions portées par les territoires, qui de leur côté multiplient également les initiatives vertueuses : Plans climat, territoires durables¹⁷, « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », Plans locaux de biodiversité, Territoires à énergie positive, ...mais dont les effets positifs contribuent à une meilleure approche durable territoriale.

En 2018, la Métropole a stabilisé la quasi-totalité de ses stratégies et commencé à produire un grand nombre d'actions. Certains domaines sont plus contributeurs à la cause environnementale et durable que d'autres, de par la nature même de leurs activités.

On peut noter le grand nombre d'actions innovantes, d'initiatives ambitieuses, qui se distinguent dans le domaine des énergies, de l'économie, de l'agriculture, ...

Ainsi, on peut noter que la préoccupation environnementale autour des enjeux du **changement climatique** imprègne la quasi-totalité des politiques lancées : La réduction des consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables, la réduction des gaz à effet de serre, se retrouvent dans tous les domaines : l'aménagement, l'habitat, la mobilité, le développement économique, les déchets, l'agriculture, ...

La question de la qualité de l'air, mais également celle du bruit, qui contribue lourdement aux problématiques **de santé**, arrive en tête des indicateurs pris en compte. Cette vigilance doit être maintenue de manière vivace.

Le Rapport Annuel du Développement Durable permettra dans les années à venir de mieux cerner la persistance des bonnes pratiques, leur efficacité, leur évolution, leur cohérence avec les grands schémas nationaux et régionaux tels que le SRADDET. Il permettra également de mesurer la progression de l'action globale de la Métropole, par la mise en place d'indicateurs de suivi.

Dans cet objectif, il importe de faire évoluer le Rapport Annuel du Développement Durable.

¹⁷ Ex : Agenda 21

Les pistes d'amélioration du RADD

Le Rapport Annuel de Développement Durable se doit d'apporter des éléments objectifs, afin d'éclairer les décideurs dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire. Ceci implique :

- D'affiner les éléments de diagnostic et d'évaluation et pour cela s'appuyer les acteurs de la métropole internes et externes¹⁸.
- De travailler en partenariat étroit et pérenne avec l'ensemble des Directions pour mieux identifier dans le détail les
- De travailler en étroite collaboration avec les services financiers pour apporter les éléments de comptabilité environnement
- D'organiser la présentation aux élus, en amont du Débat d'orientation Budgétaire afin de mieux répondre à cet objectif d'information.
- De travailler sur des domaines non encore traités, tels que l'Egalité Hommes-Femmes, la réduction des inégalités sociales, ou l'éradication de la pauvreté.

Direction Générale Adjointe Culture- Sport- Stratégie Environnementale
Direction de la Stratégie Environnementale
Rédaction : Marie-Claude Dhô-Fiandino - Elodie Dahan - Olivier Jean
Septembre 2018

¹⁸ Il s'agit des directions, mais également de partenaires tels que le Conseil de Développement.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement - Rapport sur la situation 2018 en matière de Développement Durable de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 16 OCT. 2018